

Le contrat d'apprentissage :

- Durée minimale = 6 mois / 200h de cours à l'ERFAN
 - Soit une moyenne de 33h de cours par mois
 - **Vigilance** : c'est sur toute la durée du contrat. Il ne sera donc pas toujours possible de démarrer quand le club le souhaite. La logique pédagogique et le Code du Travail priment.
- Il existe des règles et des délais pour le démarrage et la fin du contrat pour l'apprenti
 - **Vigilance** : dates de démarrage et de la fin de(s) formation(s)
- Durée de travail conforme au Code du Travail : 35h par semaine, incluant cours + stage



Exemples :

Nombre de mois de contrat	Nbr d'heures de cours total, ERFAN, minimum	Nbr d'heures de cours /mois : en moyenne	Temps de travail mensuel, tout inclus
6	200h	33h	151h – 35h/semaine
9	300h	33h	151h – 35h/semaine
10	330h	33h	151h – 35h/semaine
12	400h	33h	151h – 35h/semaine

Les formations éligibles, et celles que nous pouvons greffer sur une éligible, à l'ERFAN HDF :

Vigilance : selon pré-requis de la formation, et selon projet professionnel du stagiaire

Formations éligibles	Nbr d'heures	Formations ajoutables	Nbr d'heures
Moniteur Sportif de Natation NC	260h	BF Nagez Forme Santé	70h
UC 5 du MSN, spécialité : NA, WP	65h	Aisance Aquatique	30h
UC 4 du BPJEPS-AAN	120h	Package recherche d'emploi	15h
		Package Citoyenneté	<i>En réflexion</i>
		Package remise à niveau Français	<i>En réflexion</i>

Il existe des aides :

- Aides financières aux clubs employeurs :
 - Aide pour les salaires
 - Frais pédagogiques = la totalité (également pour les collectivités – Plafond différent)
 - Aides à la fonction tutorale
- Aides et avantages pour les apprentis :
 - Rémunération
 - Aide a permis de conduire
 - PC Portable pendant le temps de formation

L'apprenti :

- Licencié à la FFN
- Entre 17 et 29 ans, selon formations et profils. (ou 30 ou 35 ans dans des cas très particuliers)

La contractualisation :

Il existe un cadre de fonctionnement, à respecter, afin que chaque acteur s'y retrouve :

- Club employeur (ou collectivité)
- Apprenti
- ERFAN = UFA :
 - Responsable de la formation et du suivi pédagogique
- INFAN = CFA :
 - Responsable de l'apprentissage et du suivi financier

Retrouvez plus de détails :

- Dans les documents en téléchargement sur notre site internet, rubrique « formations et erfan – 4-Apprentissage » : <https://hautsdefrance.ffnatation.fr/script/dossiers.php?idtyp=4>
 - INFAN-CFA – Webinaire du 12 mai : <https://hautsdefrance.ffnatation.fr/rsc/3006/fichiers/dossiers/1316.pdf>
- Sur le site internet de la FFN : <https://www.ffnatation.fr/offres-formation-infan>